

Syllabus	<input checked="" type="checkbox"/>
TP	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

<i>Sigle</i>	<i>Groupe</i>	<i>Trimestre</i>		
<b>ECO4471</b>	<b>10</b>	<b>Automne 2023</b>		
<i>Titre</i>	<b>Économie de l'environnement et des ressources naturelles</b>			
<i>Horaire</i>	Lundi 14h00 à 17h00			
<i>Enseignant</i>	Charles Séguin et Fanny Moffette			
<i>Courriel</i>	<a href="mailto:seguin.charles@uqam.ca">seguin.charles@uqam.ca</a> et <a href="mailto:moffette.fanny@uqam.ca">moffette.fanny@uqam.ca</a>		<i>Local</i>	DS-2520
<i>Heures de disponibilité</i>	Sur rendez-vous (avec Charles, bureau DS-5765, et avec Fanny, bureau DS-5805)			

---

## PLAN DE COURS

---

### Objectif

L'objectif de ce cours est la transmission des connaissances de base, théoriques et pratiques, en économie de l'environnement et des ressources naturelles. Il vise le développement d'habiletés d'analyse permettant de porter un regard critique sur l'émergence de problématiques environnementales et leur gestion au moyen de politiques publiques. Le cours est centré sur le concept d'externalité et les défaillances en matière d'efficacité économique qu'il engendre. Ce concept est appliqué à une grande diversité d'enjeux environnementaux et de gestion des ressources naturelles. L'approche générale est ancrée dans la théorie microéconomique.

### Approche pédagogique

La plupart des cours procèdent en trois temps. D'abord, les théories et leurs applications seront introduites par des lectures pertinentes qui sont présentées et discutées par les étudiants en classe. Les étudiants doivent donc avoir effectué les lectures appropriées avant les cours où elles seront discutées. Ensuite, la matière relative à la lecture est présentée de façon magistrale. Finalement, on résout quelques problèmes en préparation pour les examens.

L'évaluation des apprentissages comportera des éléments individuels (présentation et discussion des textes, deux travaux pratiques et deux examens) et un élément en équipe de trois (une simulation).

### Contenu du cours et calendrier

Date	Thèmes	Devoirs et évaluations
11 septembre	<b>Thème 1</b> : Introduction (CS, FM) <ul style="list-style-type: none"><li>• Lien économie-environnement-ressources naturelles</li><li>• Pertinence actuelle</li></ul>	
18 septembre	<b>Thème 2</b> : Droits de propriété, externalités et instruments (FM) <ul style="list-style-type: none"><li>• Économie du bien-être</li><li>• Droits de propriété</li><li>• Externalités</li><li>• Théorème de Coase</li><li>• Politiques de contrôle direct</li><li>• Politiques incitatives</li></ul>	
25 septembre	<b>Thème 3</b> : Biens autres que privés (FM) <ul style="list-style-type: none"><li>• Classification des biens</li><li>• Biens publics</li><li>• Biens en libre accès et ressources communes</li><li>• Tragédie des ressources communes</li></ul>	Distribution électronique du TP1

Date	Thèmes	Devoirs et évaluations
2 octobre	<b>Thème 4 : Le risque (FM)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix vs. quantité (Weitzman)</li> <li>• Aversion au risque</li> <li>• Méthode de l'utilité espérée</li> <li>• Ambiguïté, flou, prudence, etc.</li> </ul>	
<i>Action de grâce, pas de séance le 9 octobre</i>		
16 octobre	<b>Thème 5 : L'évaluation non-marchande (FM)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeur, préférences déclarées vs. révélées</li> <li>• Évaluation contingente</li> <li>• Prix hédonique</li> <li>• Méthode coût-déplacement</li> <li>• Valeur statistique d'une vie</li> </ul>	Remise du TP1
<b>23 octobre</b>		<b>Examen intra</b>
30 octobre	<b>Thème 6 : Ressources non renouvelables (CS)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modèle à deux périodes</li> <li>• Rente</li> <li>• Règle d'Hotelling</li> <li>• Exploitation optimale et structure de marché</li> </ul>	
6 novembre	<b>Thème 7 : Ressources renouvelables (CS)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Différences conceptuelles entre ressources renouvelables et non renouvelables</li> <li>• La nature de la propriété</li> <li>• La pêche : modèles de Schaeffer et de Gordon</li> <li>• La forêt : modèle de Faustmann</li> </ul> <p>*introduction de la plateforme de simulation et démo</p>	
13 novembre	<b>Thème 8 : Changements climatiques (CS)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Science</li> <li>• Problématique économique</li> <li>• Actualisation à long terme</li> <li>• Modèles d'évaluation intégrée</li> </ul>	
20 novembre	<b>Thème 9 : Contexte de mondialisation (CS)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Courbe de Kuznets environnementale</li> <li>• Accords environnementaux internationaux</li> <li>• Paradoxe vert</li> </ul>	<b>Exercice de simulation</b> Distribution électronique du TP2
27 novembre	<b>Thème 10 : Croissance, durabilité et circularité (CS)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Malédiction des ressources naturelles</li> <li>• Ressources naturelles comme contraintes à la croissance</li> <li>• Durabilité forte et faible</li> <li>• Règle de Hartwick</li> <li>• Comptabilité verte</li> <li>• Décroissance et économie circulaire</li> </ul>	

Date	Thèmes	Devoirs et évaluations
4 décembre	<b>Thème 11 : Sujets et approches empiriques contemporaines en économie de l'environnement (FM)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction conceptuelle à l'analyse causale et l'évaluation d'impacts</li> <li>• Exemples tirés de la littérature contemporaine sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Utilisation de la terre et déforestation</li> <li>○ Pollution de l'eau</li> <li>○ Pollution de l'air</li> </ul> </li> </ul>	Remise du TP2
11 décembre	Révision (CS)	
<b>18 décembre</b>		<b>Examen final</b>

## Matériel pédagogique

### A) Manuels optionnels

- PILUSO, Nicolas. *Économie de l'environnement*, 1<sup>ère</sup> édition. Malakoff, Dunod, 2021, 165 p.
- TIETENBERG, Tom, et Lynne LEWIS. Traduit par Philippe Naccache, Jérôme Gallo et Fabrice Mauléon. *Économie de l'environnement et développement durable*, 6<sup>e</sup> édition. Montreuil, Pearson France, 2013, 390 p.

### B) Site Web ([www.moodle.uqam.ca](http://www.moodle.uqam.ca))

Le site associé au cours ECO 4471 contient les éléments suivants :

- Syllabus du cours
- Lectures obligatoires (articles des médias, articles scientifiques et autres)
- Les travaux pratiques (et leurs solutions après la remise)
- Consignes pour l'exercice de simulation
- Forums de nouvelles et de discussions
- Ressources complémentaires

## Évaluations

- Lecture et discussion de textes en classe : 10 %
  - Chaque semaine, un texte sera à lire. Tous doivent préparer un résumé de une à deux minutes et deux questions par rapport au texte.
  - 1 étudiant sera choisi au hasard pour résumer l'article.
  - 2 étudiants seront choisis au hasard pour poser l'une de leurs questions.
- Travail pratique 1 : 10 % (à remettre le 16 octobre)
  - Portera sur les thèmes 1 à 4.
- Examen intra : 20 % (23 octobre)
  - Portera sur les thèmes 1 à 5.
- Exercice de simulation de compétition dans des marchés émettant du CO<sub>2</sub> : 20 % (20 novembre)
  - En équipe de 2 ou 3 ;

- Les consignes se trouvent sur Moodle.
- Un démo sera joué le 6 novembre.
- Travail pratique 2 : 10 % (à remettre le 4 décembre)
  - Portera sur les thèmes 6 à 10
- Examen final : 30 % (18 décembre)
  - Portera sur les thèmes 6 à 11.

## DÉROULEMENT DES EXAMENS (À LIRE ET À S'Y CONFORMER)

- Nous vous rappelons qu'il y a des règles strictes relativement au **plagiat**. Voir l'encart.
- ***Vous ne pouvez absolument pas sortir durant l'examen, et revenir dans la salle d'examen, qu'importe la raison.***
- Le contenu entier des lectures obligatoires, de même que toute la matière vue en classe, incluant la simulation, seront sujets à examen.
- Aucun autre appareil électronique que les calculatrices non-programmables ne sera accepté lors des examens.
- Les étudiants ont la responsabilité de s'assurer, au début de la session, qu'ils n'ont pas de conflits d'horaires d'examens, ni avec n'importe quelle autre activité.

## EXAMENS DIFFÉRÉS (À BIEN LIRE)

- **Il faut des raisons hors du commun pour demander un examen différé.** Les seuls motifs acceptés par l'enseignant, et qui sont inspirés par la politique établie par le Vice-décanat aux études concernant les examens communs, sont les suivants :
  - ✓ **mortalité d'un proche parent : il faut fournir un certificat de décès.**
  - ✓ **maladie grave : il faut fournir un papier médical complet.**
  - ✓ **accident grave : il faut fournir un rapport de police.**

**UNE FOIS LE MOTIF ACCEPTÉ,** l'étudiant devra reprendre l'épreuve manquée la session suivante.

- ***Être absent lors de la reprise mérite la note zéro à ladite épreuve.***

**Voici le barème adopté par le Département des sciences économiques :**

Moyenne pondérée	Note ou mention		Signification
	en lettres	en chiffres	
[ 90 ; 100 ]	A+	4,3	Excellent
[ 86 ; 90 [	A	4,0	
[ 82 ; 86 [	A-	3,7	
[ 78 ; 82 [	B+	3,3	Très bien
[ 74 ; 78 [	B	3,0	
[ 70 ; 74 [	B-	2,7	
[ 66 ; 70 [	C+	2,3	Bien
[ 62 ; 66 [	C	2,0	
[ 58 ; 62 [	C-	1,7	
[ 54 ; 58 [	D+	1,3	Passable
[ 50 ; 54 [	D	1,0	
[ 0 ; 50 [	E	0,0	Échec



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

## Politique n°42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

### **Situation pouvant mener à du harcèlement**

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

**La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté.** Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

### **Pour plus d'information :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)  
514 987-3000, poste 0886 ; [harcèlement@uqam.ca](mailto:harcèlement@uqam.ca); [harcèlement.uqam.ca](http://harcèlement.uqam.ca)

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)  
514 987-3185 ; [vie-etudiante.uqam.ca](http://vie-etudiante.uqam.ca)

Service de la prévention et de la sécurité :  
514 987-3131



## Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au [harcelement.uqam.ca](http://harcelement.uqam.ca)

### **Pour plus d'information :**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique\\_no\\_16\\_2.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf)

**Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)  
514 987-3000, poste 0886 ; [harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca); [harcelement.uqam.ca](http://harcelement.uqam.ca)

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 ; [vie-etudiante.uqam.ca](http://vie-etudiante.uqam.ca)

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131

Décembre 2022